



## EDITO du Maire

Suite aux recommandations gouvernementales, nous ne pourrons pas nous retrouver cette année à l'occasion de la cérémonie des vœux. Nous regrettons ces moments de convivialité, que nous avons pu partager en 2021 à l'occasion des événements de la journée du patrimoine et de Novimbr'art.

Je n'oublie pas le verre de l'amitié à la suite de la réunion de bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mandature et de la cérémonie du 11 Novembre qui nous avait donné l'opportunité d'échanger.

Je profite donc de cet édito pour présenter en mon nom et celui du conseil municipal tous mes vœux de santé, de bonheur, et vœux d'un vivre ensemble retrouvé.

Nous pensons à nos aînés, qui cette année, comme l'an passé, par l'intermédiaire du CCAS, recevront des paniers gourmands, à défaut de pouvoir participer au traditionnel repas, qui était je le sais si apprécié.

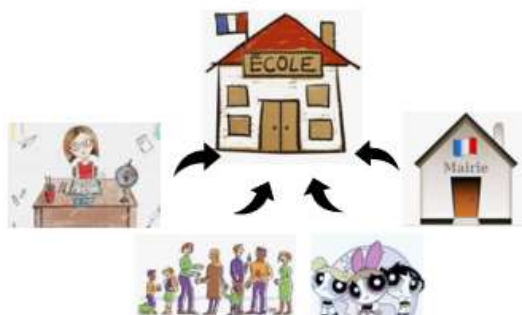
En 2022, nous verrons entre autres l'aboutissement du projet de l'épicerie de notre village, et la remise à neuf des volets du bâtiment abritant l'école et les logements communaux. Nous lancerons une concertation sur la question du stationnement dans le centre du village, et l'implantation de nouvelles places de parking.

En conclusion de cet édito je tiens à vous assurer, que si les services municipaux et les élus ont effectué un travail soutenu durant cette année particulière cela sera encore notre priorité en 2022.

Enfin nous conservons l'espoir de retrouver d'ici cet été une vie presque normale avec des moments de partage et de convivialité.

*Christian PATROUILLEAU*

## Une école dans un village c'est la vie



**L'Ecole** : Notre école, anciennement la villa Pelletan, est propriété de la commune depuis le 18 juillet 1878.

Elle accueille 3 classes regroupant les enfants de la maternelle au CM2. La composition des classes est revue chaque année en fonction des effectifs par niveau.

Les agents municipaux Christine, Clara et Marine dépendent de la Mairie, Les Maitresses dépendent de L'Education Nationale et les enfants dépendent de leurs parents.... Mais alors comment communiquent toutes ces personnes qui font vivre notre Ecole ?

### Le Conseil d'Ecole

Le conseil d'école est l'organe de concertation institutionnel doté de compétences décisionnelles. Il se prononce sur les principales questions de vie scolaire et établit le règlement intérieur de l'école. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres. Les parents d'élèves délégués remontent les questions des parents d'élèves aux maitresses s'il s'agit de la scolarité, ou aux élus s'il s'agit du périscolaire ou de la Cantine. Les questions sont anonymes. Les Maitresses lors du conseil présentent les projets de l'année, demandent le financement des projets ou achat de fournitures/matériel. Elles demandent aussi des réparations ou travaux nécessaires à la Mairie.

### Nos petits Lutins

Nous remercions Les petits Lutins de notre Ecole qui ont confectionné ces décorations de Noël pour orner le village, les pots de fleurs et marches de la Mairie



## Une école numérisée



En mai 2020, la commune a candidaté pour un appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 ».

Cela s'inscrivait dans le cadre de la politique de développement du numérique du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de la stratégie interministérielle pour les ruralités. Dans le cadre du projet global, la subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque École et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. En Décembre 2020 notre candidature a été retenue. Les différents dossiers de subventions ont été montés, et après accords, nous avons commandé le matériel soit 3 ensembles Vidéoprojecteurs ordinateurs et 1 valise avec 8 ordinateurs pour les élèves. Il a été installé durant l'été 2021 et tout était prêt pour la rentrée.

Coût global 9559,57€ HT qui ont été financés à hauteur de 5735€ par l'État, 1912€ par le Département et 1912,57€ par notre Commune.

Petit retour des maitresses :

« Nous nous servons du TBI tous les jours pour au moins notre rituel d'arts !

Et les ordis permettent à la fois de travailler la production d'écrits et de travailler en informatique ! »

« Les élèves adorent travailler sur les outils informatiques.

Les élèves à partir du Ce1 utilisent les ordinateurs pour le traitement de texte et recherches internet à partir du Cm1. Les élèves ont la chance de travailler avec le tableau numérique dès la maternelle. »



## Des problèmes d'effectifs récurrents :

Notre école aussi charmante soit-elle est depuis des années, à la rentrée scolaire, sous la menace d'une fermeture de classe. Et si cela n'a pas été le cas c'est bien parce que depuis des années, par solidarité, des enfants de communes voisines souvent en provenance d'anciennes familles lillaises y ont été scolarisés.

Nous les remercions vivement et nous en profitons pour féliciter Pauline et Alexandre, les parents de Charly LOTIEFF, né le 29 septembre 2021, petit enfant de notre ancienne épicière Patou et qui ont déjà prévu de l'inscrire dans notre école en 2024.

La mairie refuse donc toute dérogation pour des inscriptions hors de notre commune. **La rentrée 2022-2023 sera aussi sous tension**, n'hésitez pas à vanter le charme de notre école dans les communes avoisinantes.

Nous savons que certains d'entre nous le font déjà régulièrement et avec succès. Merci à eux

## LA CCM, L'ÉCOLE et les projets Coteac (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle)



Le CoTEAC est un projet commun et partagé, porté par la CCM, fruit d'une concertation entre les différentes collectivités publiques et opérateurs de terrain. Il repose sur des liens forts noués entre acteurs du territoire tel que les enseignants, artistes, professionnels de la culture, de l'enfance-jeunesse et du domaine social. Il s'agit de développer ensemble des parcours d'éducation artistique et culturelle cohérents, diversifiés et progressifs pour tous les jeunes du secteur. Les parcours visent une cohérence entre enseignements et activités éducatives pendant les différents temps de la vie des jeunes. Chaque parcours doit s'inscrire dans le volet culturel du projet de

l'établissement scolaire ou de la structure.

« Pour Isle Saint Georges le projet chorale, organisé en période 1 et 2, réunissait en extérieur les élèves de cycle 2 et 3 pour chanter un répertoire commun, travailler sur le rythme, et nous devions présenter les chants le jour des vacances mais les restrictions sanitaires nous en ont empêché ... Pour le projet sciences, les élèves de cycle 2 ont réalisé une maquette électrique avec la création d'une notice. Le jeu est ensuite allé dans les familles.

Concernant le projet tri, il est prévu qu'un intervenant de la CCM vienne faire des ateliers autour du tri et de la gestion des déchets dans les classes

## L'assistance Maternelle

Notre ATSEM, Christine, assiste pendant le temps scolaire l'enseignante des maternelles.

Son emploi du temps lui confère aussi quelques tâches ménagères et un soutien aux services périscolaires lors du temps du repas des enfants.

## Les Services Périscolaires

La fréquentation aux différents accueils périscolaires nécessite au préalable la constitution d'un dossier d'inscription valable pour l'année entière et l'acceptation d'un règlement.

**Accueil du matin :** Il s'agit d'un accueil échelonné : les parents peuvent confier leurs enfants au personnel municipal à tout moment, uniquement entre 7h30 et 8h35 (heure à laquelle ils sont amenés à l'école), et doivent les accompagner jusqu'à l'intérieur des Gravettes.

**Restauration scolaire/Pause méridienne de 12h00 à 13h35** (gravettes puis école)

**Accueil du soir :** Il est effectif de 16h30 à 18h30. Des jeux et activités calmes sont proposés aux enfants. Selon les jours et les circonstances il se tient soit aux Gravettes, soit à l'école, soit à la bibliothèque ou à la ludothèque.

Ces services sont assurés par Clara et Marine, qui font aussi le nettoyage des locaux et du matériel utilisé.

Pour le périscolaire du matin et du soir il n'est pas nécessaire de signaler à l'avance la venue de l'enfant aux différents accueils quotidiens. L'agent badge le nom de l'enfant chaque jour, notifiant ainsi sa présence par moyen informatique en mairie. Pour la restauration scolaire les inscriptions doivent être faites au minimum 1 semaine à l'avance selon les modalités d'inscription stipulées par la mairie.



## Après l'école Primaire, le collège



Notre collège de secteur, **Olympe de Gouges**, est situé sur la Commune de Cadaujac. Nos collégiens peuvent s'y rendre par bus. Le départ et le retour sont situés place de l'Eglise. Départ à 7h50, retour à 17h30 sauf le mercredi à 13h. La Région Nouvelle-Aquitaine a délégué sa compétence transport scolaire à la Communauté de Communes de Montesquieu qui en est l'organisateur secondaire local. La Région prend en charge à hauteur de **900 € environ**, soit **90% du coût réel**.

Le collège, ouvert en 2006, accueille aux alentours de 700 élèves, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> en provenance des communes de Cadaujac, Saint Médard d'Eyrans, Isle-Saint Georges, Ayguemorte-Les-Graves, Beautiran et Castres-sur-Gironde. 90% des élèves sont demi-pensionnaires et utilisent les transports scolaires. En sus de l'enseignement classique de nombreuses activités culturelles et sportives y sont proposées. Situé dans le parc du Château le cadre est magnifique et verdoyant. Pour en savoir plus <http://www.collegecadaujac.fr/>.

## Futur collège de Saint Selve

Pour faire face à une importante croissance démographique, le département de la Gironde a lancé le plan collège ambition 2024, qui prévoit la construction de 13 nouveaux collèges dont un sur la commune de Saint Selve.

L'ouverture de ce collège est prévue pour la rentrée de Septembre 2022, il sera en capacité d'accueillir 700 élèves.

C'est un établissement qui se veut respectueux de l'environnement, peu consommateur d'énergie avec entre autres, une chaufferie biomasse, une toiture végétalisée, 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, et ce, sur une surface de plancher de 8476 m<sup>2</sup>. Une réorganisation géographique des collèges de proximité s'échelonnera sur 3 ans. Les élèves de la commune d'Isle Saint Georges ne sont pas concernés pour l'instant par ce changement qui **réduira les effectifs des collèges Cadaujac et La Brède**. Le sont, celles de Saint-Morillon, Cabanac et Villagrains, Saint-Michel de Rieufret, Castres et bien sûr, Saint-Selve.



## Obtenir un lycée dans notre secteur

Nous considérons que les temps de transports vers les Lycée Victor LOUIS et Alfred KASLER à Talence pénalisent nos Lycéens. C'est pour cela que nous nous mobilisons avec les communes voisines pour en obtenir un dans le secteur. Pour cela nous demandons à la Région de l'inscrire dans sa programmation de construction de nouveaux lycées.

## Infos municipales

### Sécurité Pelletan

Malgré de nombreux rappels, une vitesse limitée dans le village à 30km/h et à 10 km/h sur la voie menant à La Garonne, les comportements dangereux au volant n'ont pas cessé. En effet certains conducteurs de véhicules se rendant ou en revenant de la Garonne, du Lotissement ou de la Salle des Gravettes, ou bien du restaurant mettaient parfois la vie d'autrui en danger par une vitesse excessive et trop supérieure à celle autorisée.

C'est donc pour cela que des équipements ont été mis en place afin de les ralentir. Encore une fois c'est la collectivité qui est obligé de dépenser de l'argent public pour pallier aux conduites dangereuses de quelques-uns et essayer d'assurer la sécurité de tous.



### Une sonnette et un visiophone avant d'accéder à la Mairie



Dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes handicapées deux visiophones ont été installés, l'un à l'arrière à proximité de la rampe d'accès et l'autre à l'avant de la mairie, Au vu du contexte des mesures sanitaires et de sécurité en vigueur, celui-ci doit être utilisé par tous avant d'accéder à la Mairie.

Sonnez donc et attendez avant que l'on vous dise d'entrer !

Pour rappel ouverture de la Mairie

*Mardi 9h-12h / 14h-17h*

*Jeudi 14h-17h*

*Vendredi 9h-12h et sur rendez-vous en dehors de ces horaires*

### Plantations empiétant sur le domaine public, RAPPEL

Leur bon entretien est d'abord dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale.

Les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

En effet Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public.

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage, après autorisation d'occupation du domaine public. En outre les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de réseaux de télécommunications et d'éclairage public. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.



### Travaux Epicerie



La première réunion de chantier a eu lieu ce mercredi 5 janvier 2022 et les entreprises et l'architecte occupent maintenant officiellement les locaux le temps des travaux. Vous verrez bientôt apparaître le panneau définitif de description des travaux (un provisoire est déjà en place), le local de chantier et la matérialisation de la zone de travaux. Pour information une partie importante de l'espace situé devant et à proximité du local fait partie du domaine privé de la commune et de la même parcelle cadastrale que le bâtiment. Un bornage est en cours afin de bien distinguer la partie publique de la partie privée qui sera louée.